



**ORGANISATION DES CITOYENS POUR
UNE NOUVELLE HAÏTI-OCNH**



RAPPORT

**GOVERNANCE JUDICIAIRE ET
RÉPRESSION DE LA DROGUE EN HAÏTI
EN TEMPS DE CRISE SOCIO-POLITIQUE
ET SÉCURITAIRE DE 2014 À 2023**

JUIN
2024

Présentation de l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH)

Créée à Port-au-Prince le 1er mai 2013, conformément à la constitution du 29 mars 1987 amendée, l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et apolitique qui œuvre pour la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme en Haïti.

L'OCNH s'engage à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques, lutter contre la corruption et l'impunité, lutter contre la violence sous toutes ses formes, promouvoir les droits de l'homme et l'État de droit, défendre et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et promouvoir le droit à la documentation d'identité.

Pour atteindre ces buts, l'OCNH développe trois (3) centres d'activités :

- 1- Défense et Promotion des droits de l'Homme : l'Organisation mène des activités de monitoring, recherche, publication, plaidoyer, alerte et de dénonciation, éducation et formation à la citoyenneté, assistance psychosociale, juridique et judiciaire aux victimes de violations des droits humains.
- 2- Culture de non-violence et de paix : l'OCNH mène des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour la promotion de la non-violence et de la paix.
- 3- Gouvernance démocratique à travers une campagne sur la transparence dans la gestion des finances publiques : l'OCNH mène des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour la transparence dans la gestion des finances publiques.

L'OCNH se distingue comme étant une organisation dynamique qui a déjà réalisé des progrès significatifs dans le cadre de la promotion des droits humains et de la démocratie en Haïti.

Adresse : 4, Delmas 60 (Musseau) Port-au-Prince, Haïti

Téls : (+509) 2943-2323 / 3628-8142

Email : ocnh109@gmail.com

Site web : www.ocnhhaiti.org

Sommaire

Résumé.....	3
Contexte	4
Objectif	4
Méthodologie	4
Introduction.....	5
A. État du trafic de la drogue en Haïti	5
B. Le dilemme de la lutte contre le trafic de la drogue en temps de crise sécuritaire et politique	7
C. Les nouvelles réalités liées à la drogue en Haïti et les Organismes de lutte contre la drogue	7
D. Le traitement des dossiers liés au trafic de la drogue dans le système judiciaire	8
E. Selon les acteurs de la juridiction de Saint-Marc.....	9
F. Selon les acteurs de la juridiction des Cayes	9
G. Selon les acteurs de la juridiction de Port-au-Prince	10
H. Selon les acteurs de la juridiction de la Croix-des-Bouquets	10
I. Selon les acteurs de la juridiction d'Aquin	11
J. Selon les acteurs de la juridiction de la Grand'Anse	11
Conclusion et recommandations	12

Résumé

La répression de la drogue en Haïti pendant les neuf dernières années apparaît selon les données recueillies par l'OCNH comme une utopie puisque les résultats y afférents sont insignifiants voire inexistant. En plus de l'absence d'une politique pénale évidente du pouvoir exécutif contre l'impunité dans le pays, des obstacles relatifs à la lutte contre la drogue sont légion particulièrement en termes de problèmes systémiques de l'appareil judiciaire haïtien. Par exemple, la majorité des dossiers liés à la drogue n'arrivent même pas à la phase de condamnation, et quand ils y arrivent, ils sont souvent entachés de déficiences à cause de la protection de certains accusés puissants.

La situation de la lutte contre la drogue ne répond tellement aux attentes, alors qu'il y a des institutions dédiées surtout à la lutte contre la drogue notamment la Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS) malheureusement non seulement l'accès aux informations se révèlent difficiles mais ces institutions produisent rarement des rapports afférents à la drogue.

Les groupes armés deviennent des acteurs clés mis à part des interlocuteurs traditionnels dans le trafic de la drogue mais, hormis des extraditions vers les États-Unis de certains accusés, la justice haïtienne peine encore à jouer convenablement son rôle en la matière. Selon une enquête menée par l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) auprès des magistrats de la chaîne pénale haïtienne, 83% ont affirmé que c'est rarement qu'ils leur sont arrivés à poursuivre des personnes pour des affaires de drogue au cours de cette période. Toujours d'après cette même enquête, la majorité des magistrats ne sont pas spécialisés en matière de la lutte contre la drogue et ne maîtrisent même pas la dernière loi y afférente.

Enfin, la situation de la lutte contre la drogue est entravée, en autres, par des obstacles systémiques et malheureusement l'État ne pose aucune action concrète pour améliorer la situation. L'OCNH, à travers ce rapport, a évalué la situation pour une meilleure compréhension de la chose, ce qui a permis des recommandations notamment le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du système judiciaire.

Contexte

Décriée pour son inefficacité, la justice haïtienne s'est avérée beaucoup plus faible puisqu'elle faisait partie de l'une des victimes de la situation de crise sociopolitique et sécuritaire du pays. En matière de lutte contre la corruption, les résultats ne sont pas visibles car les dossiers relatifs en la matière sont en inadéquation non seulement par rapport aux poursuites, mais également en relation aux instructions, voire au jugement.

Les obstacles d'ordre systémique et conjoncturel s'ajoutent à l'inertie des autorités politiques de doter la justice des moyens efficaces pour remplir convenablement sa mission. À cet égard, l'impunité impose ses lois, les groupes armés occupent une place inestimable dans le trafic de la drogue en se substituant des interlocuteurs traditionnels, fragilisant ainsi l'État de droit en Haïti.

Objectif

Ce présent rapport vise à évaluer dans quelle mesure la justice haïtienne répond aux attentes dans le cadre de la lutte contre la drogue. Il s'efforce d'analyser l'attitude des autorités judiciaires en matière de traitement de dossiers liés à ce dernier aux fins d'examiner s'il y a de l'adéquation de ces dossiers par rapport au jugement qui en découlent. Aux termes des constats, l'OCNH a jugé utile de formuler des recommandations pour permettre aux autorités concernées de prendre les dispositions nécessaires en vue d'accorder non seulement une attention à la justice mais également pour prendre en considération les dossiers liés à la drogue tenant compte du volume de trafics de drogue dans le pays.

Méthodologie

Compte tenu de la complexité et de l'inaccessibilité des informations relatives à la question de la lutte contre la drogue en Haïti, l'OCNH a mené des enquêtes près des magistrats à travers un formulaire en ligne tout en s'assurant de l'anonymat de ces autorités judiciaires. De plus, des visites de terrain par des enquêteurs de l'OCNH ont permis d'avoir plus d'informations auprès des autres acteurs concernés par la question, ce qui a permis de trier les informations pertinentes pour la production de ce rapport. Toutefois, en raison de certaines difficultés, ce dernier, réalisé dans un contexte difficile, pourrait ne pas être exhaustif mais contient suffisamment d'informations pertinentes pour mieux cerner la gouvernance judiciaire en matière de répression de la drogue pendant les neuf dernières années.

Introduction

- 1- Le trafic illicite de la drogue constitue une des menaces meurtrières pour la société haïtienne, un danger à la paix sociale et au développement socio-économique. Elle génère l'instabilité chronique et une entrave au progrès social. Donc, lutter contre ce fléau est une prérogative de l'État et des couches organisées de la société civile.
- 2- Haïti comme tous les autres pays membres des Nations Unies est tenue de faire de cette lutte son cheval de bataille pour se conformer aux différents engagements internationaux en vue de combattre ce fléau par rapport à sa dangerosité. En ce sens, Plusieurs institutions dont la Commission de Lutte contre la Drogue (CONALD) et le Bureau de Lutte contre le Trafic de stupéfiant (BLTS) sont appelées à poser des actes de répression.
- 3- Les saisies de la drogue ont été toujours le leitmotiv des acteurs mais la poursuite judiciaire qui constitue l'élément clé dans cette lutte n'a pas été toujours prise en compte. Dans ce cas, le suivi judiciaire des dossiers de drogue en Haïti n'a jamais été une priorité au point que certains trafiquants de la drogue appréhendés sont relâchés sans suivre le cours de la procédure.
- 4- Si l'on croit plusieurs rapports des experts, Haïti est considéré comme lieu privilégié du trafic de la drogue au point que plusieurs zones sont identifiées comme espaces d'atterrissage de la drogue par bateau ou avion. Ce qui sous-tend que la circulation de la drogue se fait dans le Pays en toute quiétude même en période de paix.
- 5- Parallèlement, le nombre des affaires de drogue enrôlées et poursuivies par devant la justice haïtienne est insignifiante. Les facteurs qui y sont à la base sont nombreux selon les données recueillies par l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) dans ses enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de ce rapport. Comment la justice haïtienne parvient-elle dans le cadre du traitement des dossiers de drogue ?

A. État du trafic de la drogue en Haïti

- 6- Haïti, au niveau de la Caraïbe, représente un Carrefour important et stratégique de la transite de la Drogue. En 1996, on estimait que 5 à 6 % de la cocaïne destinée aux États-Unis transitaient par Haïti. À la fin de 1997, ce chiffre a triplé et poursuivait même sa progression, pouvait-on lire dans un article titré « Les trafiquants colombiens utilisent l'île comme plate-forme de réexportation vers les États-Unis, avec la complicité de la mafia dominicaine »¹.

¹ Miami Herald, publié le 21 janvier 2005 in Haïti ou le destin funeste d'un « pays de transit pour la drogue »

- 7- Selon les chiffres présentés par le Bureau de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS), une quantité de 104,7 kg de marijuana et 5,4 kg de Cocaïne a été saisie au cours du premier semestre de l'année 2023. Les chiffres officiels connus dans ce domaine sont insuffisants par rapport à la quantité de drogue saisie à la même période au cours de l'année 2022, soit 381,4 kg de marijuana et 12,53 kg de cocaïne saisis.
- 8- Donc, quel que soit la quantité de drogue saisie, il n'en demeure pas moins vrai en Haïti qu'elle constitue une pathologie qui contamine une bonne partie de la Société haïtienne. Car, au-delà de sa dangerosité, elle est considérée comme un moyen de faire du bonheur et du gain illicite. Sans en avoir l'air, elle contribue à la déstabilisation du pays.
- 9- Alors que la drogue devient plus présente sur le territoire national, la lutte dans ce domaine est reléguée au second plan par les autorités de l'État. A force de se focaliser sur les autres aspects de la crise pluridimensionnelle que traverse le pays, cette question n'est plus au centre des préoccupations. L'intérêt pour la lutte contre le trafic de drogue a décliné, même parmi les citoyens et les organisations qui assumaient autrefois un rôle de sentinelles.
- 10- La dégradation de la situation est due par le manque de volonté de l'État de combattre le trafic de la drogue sur son territoire. Ainsi, aucun système de surveillance systématique n'est mis sur pied au niveau des ports maritimes et autres points d'atterrissage pour empêcher la rentrée de la drogue sur le territoire. De ce fait, l'État n'a pas une politique anti-drogue si non que des discours.
- 11- En cette circonstance, les contributions de la Communauté internationale ne trouvent pas de terrain fertile pour germer et apporter des résultats escomptés. Ainsi, la situation devient plus compliquée pour les citoyens du pays qui paient le prix avec toutes les conséquences de droit.
- 12- Car l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) constate que depuis plusieurs années les saisies de drogue sont insignifiantes et qu'il n'y a pas de partage d'informations dans ce domaine comme c'était le cas vers les années 2014.
- 13- La diminution de la saisie de la drogue en ces derniers temps traduit l'inefficacité des services de police. Car, les mesures de prévention ne produisent pas d'effets suffisants pour colmater ce fléau qui continue à gangrener la société.
- 14- Malgré l'adoption de la loi de 2001 relative au contrôle et à la répression du trafic illicite de la drogue qui prévoit en ses articles 91 et 97 l'utilisation d'outils et de techniques d'enquête spécialisés pour prévenir et réduire le trafic de drogues, la réalité prouve que la mise en application de cette loi est loin d'être tangible.

B. Le dilemme de la lutte contre le trafic de la drogue en temps de crise sécuritaire et politique

- 15- L'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) constate que depuis bien des années la lutte contre le trafic illicite de la Drogue en Haïti se révèle inefficace. Cela s'explique par la prolifération des gangs armés qui occupent près de 80 % du territoire de la Capitale et qui bloquent les grands axes routiers. Elle s'explique également par l'instabilité politique et économique chroniques.
- 16- Dans cette circonstance les forces de l'ordre deviennent impuissantes devant l'assaut des criminels qui sont munis des armes de guerre de divers calibres. Certains territoires ont été déclarés territoires perdus, selon les propos du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique d'alors, Madame Emelie Prophète MILCE. Ces territoires deviennent des zones privilégiées de transit de la drogue avant d'atteindre la destination finale.
- 17- Cette crise intense que traverse le pays n'aggrave pas seulement les conditions de vie de la population mais elle met aussi en péril les valeurs républicaines et attaque les fondements de l'État de droit, car les institutions deviennent incapables de garantir le droit à la vie des citoyens.
- 18- Le temps de crise sécuritaire et politique augmente la culture de l'impunité qui était déjà enracinée dans le pays. Car le désordre généralisé est un prétexte profitable aux trafiquants de la Drogue qui agissent avec beaucoup de quiétude et de liberté.
- 19- Aujourd'hui, les puissants civils armés ne vivent plus des avoirs provenant uniquement du kidnapping parce que les zones de non droit deviennent des foyers de circulation des avoirs provenant de la drogue. Ces lieux de débarquement et de dépotage sont inaccessibles aux forces de l'ordre. Par conséquent, toute lutte contre la Drogue qui ne vise pas à prendre le contrôle des zones gangstérisées est vouée à l'échec.

C. Les nouvelles réalités liées à la drogue en Haïti et les Organismes de lutte contre la drogue

- 20- Selon un rapport de l'ONU sur Haïti paru le 18 octobre 2023, les experts des Nations unies précisent que : « des hommes d'affaires et politiciens haïtiens exercent leur influence sur les chefs de département, placent des acolytes à des postes d'autorité clés et profitent des multiples « angles morts » qui existent dans le pays, pour trafiquer de la drogue en utilisant leurs bateaux et avions et leur pouvoir pour acheminer la drogue sans trop d'interférences, y compris en collusion avec les gangs ».

- 21- Si les propos des experts des Nations-Unies reflètent une bonne partie des transactions liées à la drogue en Haïti, il faut admettre, qu'avec la gangstérisation du pays, la drogue a changé de route et de patron. Les zones défavorisées (*Village de Dieu, Grand Ravine, Savien, Savann Djann, Ti Bwadonn, etc.*) deviennent des camps de stockage de stupéfiants. Les trafiquants étrangers traitent non seulement avec les trafiquants nationaux traditionnels mais ils ont accès directement avec les chefs de gangs sans même parfois passer par les interlocuteurs traditionnels.
- 22- Il faut reconnaître également que la faible quantité de saisies de drogue n'est pas due à une quelconque repentance des barons de la drogue habituellement impliqués dans le trafic illicite de stupéfiants, elle est de préférence la résultante des faiblesses des institutions qui concourent à la lutte contre ce fléau.
- 23- Le fonctionnement du bureau de Lutte contre le trafic de stupéfiants (BLTS) se fait dans la plus grande opacité. Les opérations ne sont pas supervisées et les drogues saisies ne font jamais l'objet de rapport de transparence. D'où un réel problème de clarté se pose dans la lutte contre la drogue en amont de la chaîne pénale.
- 24- La Commission Nationale de la Lutte contre la Drogue (CONALD) comme l'organe de l'État chargé de coordonner et de mettre en application la politique nationale de lutte contre l'usage et le trafic illicite de la Drogue ne parvient jusqu'à date à se faire sentir par rapport à la problématique de la drogue en Haïti. Au contraire, les différents montants saisis ne font l'objet d'aucun rapport.

D. Le traitement des dossiers liés au trafic de la drogue dans le système judiciaire

- 25- Le Volume de dossiers relatifs à la drogue qui arrive dans la justice haïtienne est en inadéquation par rapport au volume de drogue saisie. Les statistiques des greffes des Tribunaux de Première instance en sont des exemples parfaits. Les visites de terrain effectuées par les agents de l'Organisation Citoyenne pour une Nouvelle Haïti (OCNH) prouvent la véracité de ces faits.
- 26- De l'autre côté, les dossiers qui sont acheminés à la justice ne sont pas traités de manière régulière. Plusieurs raisons expliquent ce fait, d'une part, certains dossiers arrivent vident sans corpus delecti, d'autre part, certains acteurs se laissent soudoyés par les puissants de la drogue pour éteindre certains dossiers. Par exemple, dans les assises criminelles les affaires enrôlées concernant la drogue occupent un faible pourcentage.

27- Selon les données recueillies par l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti (OCNH) dans six (06) juridictions des Tribunaux de Première Instance du pays comme Saint-Marc, Cayes, Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets et Aquin, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les affaires de drogue sont peu traitées et priorisées par la justice pénale.

E. Selon les acteurs de la juridiction de Saint-Marc

28- L'enquête menée par l'Organisation Citoyenne pour une Nouvelle Haïti (OCNH) près les acteurs de la juridiction de Saint-Marc sur la problématique de la drogue lui a permis de comprendre que les dossiers relatifs au trafic illicite de la drogue arrivent rarement au Tribunal.

29- Selon les acteurs de cette dernière juridiction, sur l'ensemble des affaires distribuées aux Cabinets d'instruction, celles concernant la drogue ne reçoivent pas de traitement spécial. Ainsi, depuis plusieurs années dans les assises criminelles, il n'y a pas de personnes condamnées sur ce chef d'accusation.

30- Toujours les données recueillies montrent que les acteurs ne maîtrisent pas la loi punissant le trafic de la drogue. Par compte, il y a lieu d'observer une carence de connaissance dans ce domaine, laquelle mérite une vaste campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour son application.

31- De plus, les témoins sont extrêmement difficiles à trouver aux fins de la manifestation de la vérité. Dans ce Il revient, dans ce cas, de dire que les affaires de drogue sont rarement arrivées dans la sphère judiciaire à Saint-Marc. Certains cas qui y sont arrivés sont assimilés à l'usage de Marijuana qui compètent le plus souvent le tribunal correctionnel.

F. Selon les acteurs de la juridiction des Cayes

32- Les enquêtes de terrain dans l'aire judiciaire des Cayes révèlent que les dossiers liés à la drogue qui arrivent au Tribunal ne sont pas volumineux, ce qui paraît contradictoire par rapport au volume de drogue qui atteint les rivages du Sud pendant plusieurs années. Des acteurs qui ont plus de 12 ans dans le système judiciaire rapportent pour les enquêteurs de l'Organisation Citoyenne pour la Nouvelle Haïti (OCNH) que les cinq (5) dernières années ont vu enregistrer plusieurs décisions de condamnations qui peuvent être évaluées à une quinzaine de décisions, toutes sont disponibles au niveau du greffe du Tribunal.

33- En dépit du fait que les affaires relatives à la drogue ne sont pas en grand nombre au Tribunal de Première instance des Cayes, mais leur traitement pose un problème pour absence des pièces à conviction. Et les personnes passent beaucoup de temps en prison avant de voir leur juge.

G. Selon les acteurs de la juridiction de Port-au-Prince

34- Les données collectées au niveau de la Juridiction de Port-au-Prince font ressortir les mêmes réalités que les autres juridictions. Les affaires relatives à la drogue ne reçoivent pas un traitement particulier. Cependant, contrairement aux autres tribunaux de Première Instance du Pays, celui de Port-au-Prince enregistre plus de dossiers sur la drogue. Mais la plupart des dossiers ne sont pas arrivés aux assises criminelles.

35- Il faut admettre également que dans la juridiction de Port-au-Prince comme c'est le cas pour les autres juridictions, les acteurs judiciaires ne reçoivent pas une formation spécialisée sur la drogue et d'autres infractions connexes. A cet effet, les dossiers qui arrivent dans le circuit judiciaire sont traités comme à l'ordinaire. Il paraît évident que l'appareil judiciaire joue un rôle non préventif.

36- Un autre aspect qu'il faut considérer, c'est le fait que la plupart des présumés auteurs de la drogue arrêtés dans cette juridiction ont été relâchés sans une longue procédure. Par exemple, un narcotraffiquant répondant au nom Jean Eliobert Jasmin alias "Eddy One," a été **arrêté le 28 octobre 2020 pour être libéré moins de 01 an après, soit le mercredi 27 janvier 2021** par ordonnance de main levée d'écrou du Juge d'instruction d'alors Legroise Avril. C'est un cas parmi de nombreux qui restent sans documentation dans le système.

H. Selon les acteurs de la juridiction de la Croix-des-Bouquets

37- Dans la juridiction de la Croix-des-Bouquets, la justice a pu traiter beaucoup de dossiers en matière de trafic illicite de stupéfiant. Selon certains acteurs clés au Tribunal de Première Instance, plusieurs décisions de condamnations sont enregistrées dans ce tribunal.

38- Pourtant dans cette même juridiction, ont les enquêteurs de l'organisation citoyenne pour une nouvelle Haïti ont découvert que plus de 50 % de dossiers de drogue n'ont pas connu une procédure régulière et très souvent les personnes impliquées sont libérées dans des audiences planifiées et dissimulées.

39- Au cours de l'année 2020, l'ex-Député Jean Fenel Thanis a été libéré par la justice de cette juridiction malgré son implication dans le trafic d'une grande quantité de drogue. Heureusement le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire (CSPJ) ont vite mis en disponibilité les acteurs impliqués.

I. Selon les acteurs de la juridiction d'Aquin

40- La juridiction d'Aquin est réputée comme zone stratégique de l'atterrissage de la drogue. C'est un fait qui est reconnu de tout le monde. Par exemple, le dimanche 21 juin 2020, dans le cadre d'une opération policière conjointe avec les policiers de la ville, des agents de la Brigade de Lutte contre le Trafic des Stupéfiants (BLTS), ont saisi près de 45 kilogrammes de marijuana. Au cours de cette opération, les nommés Pierre-Marc Thiene et Ena Dérasmé ont été appréhendés avec en leur possession une grande quantité de drogue dissimulée dans des sacs de charbons dans un véhicule de marque Isuzu NPR, immatriculé TP 72 367.

41- En dépit des saisies d'importance et régulières de la drogue qui se font dans cette dernière juridiction, le taux de condamnation est insignifiant. Certains dossiers n'arrivent qu'aux Cabinets d'instruction et sont finis par des mains levées.

42- Dans les assises criminelles, les dossiers de drogue sont absents. Ainsi, l'analyse des enquêteurs du terrain fait ressortir plusieurs éléments. D'une part, il s'agit des dossiers qui sont entachés de déficiences au niveau de la police, d'autre part, les acteurs judiciaires n'ont fait aucun effort pour corriger certaines lacunes policières. Bien au contraire, ils en profitent toute bonne occasion pour libérer les narcotrafiquants.

J. Selon les acteurs de la juridiction de Jérémie

43- La situation du trafic de drogue dans le département de la Grand'Anse est inquiétante. D'après nos informateurs, cette activité illicite se fait avec la complicité de certains acteurs de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Dès lors, le trafic de drogue a été particulièrement intense dans les communes de Dame Marie, Beaumont, Anse-d'Hainault et les Irois durant les périodes suivantes : Mars 2019, septembre 2022, décembre 2022, avril 2023, mai 2023 et décembre 2023.

Conclusion et recommandations

- 44- La lutte contre la drogue en Haïti se fait dans des conditions extrêmement difficiles. La faiblesse dans la politique pénale de l'État met à mal la répression contre le trafic illicite de stupéfiant. A cet effet, les organes chargés deviennent impuissants par rapport aux nouvelles réalités sociétales.
- 45- Si la justice pénale n'est pas équipée pour réprimer efficacement le trafic illicite de la drogue en Haïti, il y a tout aussi vrai un « laisser faire » qui est favorable à certains acteurs de s'arranger pour court-circuiter les procédures judiciaires dans ce domaine.
- 46- Un des éléments qui fait tangente entre plusieurs juridictions est le fait qu'il n'y a pas de juges spécialisés pour le traitement des affaires de drogue. Dès lors, ces dossiers font l'objet du même traitement que toutes les autres affaires pénales.
- 47- La lutte contre la drogue en Haïti doit se faire selon un autre paradigme, car durant les trois dernières années qui ont vu développer les gangs armés dans le Pays, une autre catégorie de narcotrafiants a émergé.
- 48- Contrairement aux années antérieures, l'atterrissage de la drogue se fait dans les zones occupées par les gangs armes. Ces derniers ne vivent pas seulement de l'argent provenant du kidnapping mais se renforcent par les avoirs de la drogue. Ainsi, ils établissent leurs propres rapports sans même passer par des trafiquants traditionnels. Par exemple, Village de Dieu est devenu un véritable lieu d'atterrissage de la drogue.

Pour une autre lecture de la prise en charge des dossiers judiciaires de stupéfiants :

- 1- Concourir à la spécialisation des Juges ;
- 2- Mettre en place un parquet national anti-corruption ;
- 3- Créer une base de données sur la drogue accessible aux organisations des droits humains, aux acteurs judiciaires et aux chercheurs ;
- 4- Prôner une culture de transparence dans la saisie de la drogue ;
- 5- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du système judiciaire ;
- 6- Promouvoir l'efficacité des enquêtes et des poursuites judiciaires liées aux affaires de drogue ;

- 7- Avoir un rapport mensuel du travail du BLTS et de la CONALD sur les activités réalisées. Ces derniers doivent travailler sous la direction des Chefs du Parquet ;
- 8- Adopter un texte de loi permettant d'investir les fonds saisis par la CONALD dans la modernisation de la justice pénale ;
- 9- Créer un task force inter-juridictionnel sur la question de drogue et autres infractions connexes avec des acteurs ayant reçus une formation appropriée.

Ce rapport est une contribution citoyenne de l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti dans le cadre de son plaidoyer pour la bonne gouvernance.